

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Rognes - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2017 - Transfert des compétences eau et assainissement  
au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Rognes pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, conformément à l'annexe 1 ;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Rognes, dans le cadre du programme de travaux sur l'assainissement inscrit au contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale du contrat.

1- Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 - tranche 2017

EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle, située allée des pins, a été construite en 1990 pour permettre la délocalisation de quatre classes qui étaient installées dans un bâtiment ancien en centre-ville. Elle compte 5 salles de classe. Le nombre d'enfants accueillis augmentant sensiblement depuis ces dernières années, une classe de grande section a dû être transférée vers l'école primaire.

Le projet de la commune est :

- de regrouper l'ensemble des classes sur le même site ;
- de créer une 7<sup>ème</sup> classe pour répondre à l'augmentation du nombre d'enfants ;
- de proposer des espaces de repos, de restauration et pour les activités périscolaires.

Le montant global de cette opération, prévue de 2016 à 2017, s'élève à 2 400 000 €HT, dont 1 233 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 810 932 € dont 416 617 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 720 000 € et de l'Etat d'un montant de 149 068 €

## AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

La commune souhaite réaménager les espaces du centre du village, créant le lien entre le centre ancien existant et un nouvel espace disponible, suite à l'acquisition de l'ancienne cave coopérative.

Ce projet d'envergure, avec les 4 000 m<sup>2</sup> de disponibilité foncière, comprend 43 logements, 900 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux et d'activités, une salle communale de 250 m<sup>2</sup> et un parking.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 2 200 000 €HT, dont 30 000 € HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 880 000 € dont 12 000 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 660 000 €

## CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION

La commune a procédé à l'acquisition d'une parcelle située à 2 km du centre-ville, en vue d'y implanter la nouvelle station d'épuration dont le dimensionnement a été estimé à 3 500 équivalant habitants, afin d'être en conformité avec la projection de croissance démographique envisagée à long terme sur les zones non soumises à l'assainissement autonome.

La station d'épuration actuelle, en plein cœur de la ville, sera détruite au vu des préconisations remises lors de la réalisation du schéma directeur d'assainissement. La nouvelle station permettra l'affinage des effluents avant rejet au milieu naturel par une zone de rejet intermédiaire et des collecteurs.

Le montant de cette opération pour la partie restant à la charge de la commune et prévue de 2016 à 2017, s'élève à 239 294 €HT, dont 39 294 € HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 119 647 € dont 19 647 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 47 859 € et de l'Agence de l'eau d'un montant de 23 929 €

La participation globale du département pourrait être fixée à 448 264 € pour la tranche 2017 sur une dépense subventionnable totale de 1 302 294 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

La subvention globale du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 est donc ramenée à 2 416 579 € sur une dépense subventionnable totale de 6 159 294 €HT.

---

## 2- Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du volet assainissement figurant dans le contrat départemental 2016/2019 de la commune de Rognes

Suite au transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il convient d'opérer le transfert de subvention allouée pour la construction de la station d'épuration au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit un montant total de travaux de 3 973 908 €HT et une subvention globale de 1 986 954 €

Au titre de la tranche 2017, une subvention de 80 353 € sera allouée sur une dépense subventionnable de 160 706 €HT.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V, en application de la délibération n° 302 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL